

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 juin 2017

Date d'affichage 27 juin 2017

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 27 (+ 2 procuration)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20170710-DEL_17_07_03_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Le TROIS JUILLET à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Pascale LEVEQUE, M. Philippe GALLAND, Mme Marie-Josèphe JACOB, M. Jean THOREAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Gaëtan THOMAS, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sophie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Virginie ARZUL-MORICEAU, M. Michel DIEDERICH, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, Mme Dominique BURLOT, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, M. Quentin GUTIERRES, Mme Edith ALIX, Mme Sylvie FAVRET, M. Thierry PERRE, M. Claude DROUET

Excusés : Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Mme Marie-Josèphe JACOB), M. Jean-Carles GRELIER (Pouvoir donné à Jean THOREAU)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Camille MORIN-BURRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN SITUÉE RUE DU FOUR A CHANVRE :
MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 15 MARS 2017**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 mars 2017 autorisant la désaffectation et le déclassement du domaine public d'une bande de terrain située rue du Four à Chanvre,

VU la délibération en date du 15 mars 2017 autorisant la cession, par acte administratif, de cette même bande de terrain à M. et Mme DODIER (propriétaires riverains),

CONSIDERANT que compte tenu des contraintes de temps et des particularités liées à la rédaction d'un tel acte, il conviendrait de confier cette mission à un notaire,

CONSIDERANT que cette mission pourrait être confiée à Maître LEVEQUE, notaire à la Ferté-Bernard,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (29 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à :
 - Confier la rédaction de l'acte notarié à Maître LEVEQUE (Notaire à la Ferté-Bernard),
 - Signer l'acte notarié correspondant et régler les honoraires qui en découleront,
 - Confier le bornage au Cabinet BARBIER, Géomètre à la Ferté-Bernard ; les frais de bornage étant à la charge de l'acquéreur.
 - Effectuer toutes démarches, signer tous documents, régler toutes factures permettant de mener à bien cette opération.
- Prend acte que le reste de la délibération du 15 mars 2017 reste inchangée.

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU